

PARIS ET LES COLLECTIVITÉS DU CŒUR → DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Quelles formes de coopération ?



Séminaire
organisé par la Mairie de Paris
et le Conseil régional d'Île-de-France
le 5 décembre 2001
à la maison de la RATP

Les actes du séminaire du 5 décembre 2001 "Paris et les collectivités territoriales du cœur de l'Ile de France : quelles formes de coopération ? "

Réunis le 5 décembre 2001 à l'invitation de Bertrand Delanoë, Maire de Paris et de Jean-Paul Huchon, Président du Conseil Régional d'Ile de France, près de 400 acteurs de la vie publique en Ile de France [1] ont amorcé un dialogue inédit à l'échelle de la première couronne de Paris.

« Ces rencontres sont l'aboutissement de la première étape d'une nouvelle politique mise en œuvre depuis quelques mois, à savoir l'ouverture d'un nouveau débat entre Paris et l'ensemble des collectivités qui l'entourent. Elles ont pour objectif de mettre un terme à une époque caractérisée par la méfiance réciproque et peut-être même par un rapport fondé sur la domination » a souligné en préambule Gérard Leclerc, journaliste et animateur de cette rencontre.

Cette démarche vise à insuffler une nouvelle dynamique de coopération territoriale, dans l'objectif de mobiliser Paris et ses voisins pour faire face à des enjeux communs :

- la recherche d'une prospérité mieux partagée et la lutte contre les exclusions ;
- le développement durable ;
- la sauvegarde de l'environnement ;
- la mobilité accélérée des populations ;
- la sociabilité retrouvée.

Une prochaine rencontre, prévue à l'automne 2002, prendra acte des coopérations fructueuses, des difficultés rencontrées et des nouvelles orientations à développer en commun.

[1] Etaient présents : des Maires, des membres éminents du corps préfectoral et en particulier le premier d'entre eux, le Maire de Paris, le Président du Conseil Régional, des parlementaires, des Présidents de Conseils Généraux, des Présidents de Communautés d'agglomérations, des Conseillers Généraux et Régionaux, le PDG de la RATP, des responsables d'entreprises publiques et privées, des universitaires, des journalistes.

Sommaire

Introduction

Ouverture

Pierre MANSAT

Adjoint au Maire de Paris

chargé des Relations avec les Collectivités Territoriales d'Ile-de-France

Présentation du sondage Paris / Banlieue : regards croisés

Jérôme JAFFRÉ

Directeur du Centre d'Etudes et de Connaissances sur l'Opinion Publique

Une dynamique régionale

Jean-Paul HUCHON

Président du Conseil Régional d'Ile-de-France

Débats

1. Les procédures et la méthodologie de ce dialogue

2. Les dossiers et les thèmes de ce dialogue

animés par Gérard LECLERC

journaliste

Clôture

Bertrand DELANOË

Maire de Paris

Glossaire

Introduction

Gérard LECLERC
journaliste

Ces rencontres sont l'aboutissement de la première étape d'une nouvelle politique mise en œuvre depuis quelques mois, à savoir l'ouverture d'un nouveau débat entre Paris et l'ensemble des collectivités qui l'entourent. Elles ont pour objectif de mettre un terme à une époque caractérisée par la méfiance réciproque et peut-être même par un rapport fondé sur la domination. Chacun a pris conscience que tout ne peut se régler à l'échelle des seules communes et que les avancées politiques et le développement sont conditionnés par l'émergence d'une véritable dynamique régionale, dans l'ensemble des domaines touchant à la vie quotidienne.

Une série d'entretiens filmés est projetée. Différents élus de la petite couronne y évoquent les relations entre leur municipalité et la capitale.

Gérard LECLERC
journaliste

Certains témoignages se sont révélés particulièrement virulents. Je cite notamment les propos selon lesquels :

- " les relations avec Paris étaient inexistantes " ;
- " Paris s'est servi de Saint-Denis comme des communs " .

Nombreux sont les édiles qui ont dénoncé cette habitude de Paris de transférer un certain nombre de ses problèmes vers sa périphérie.

Ouverture

Pierre MANSAT
Adjoint au Maire de Paris
chargé des Relations avec les Collectivités Territoriales d'Ile de France

I. Accueil des participants

Je me réjouis que soient présents à ces rencontres :

- des Maires ;
- des membres éminents du corps préfectoral et en particulier le premier d'entre eux ;
- le Maire de Paris ;
- le Président du Conseil Régional ;
- des parlementaires ;
- des Présidents de Conseils Généraux ;
- des Présidents de Communautés d'agglomérations ;
- des Conseillers Généraux et Régionaux ;
- le PDG de la RATP ;
- des responsables d'entreprises publiques et privées ;
- des universitaires ;
- des journalistes.

Le nombre, la diversité et la qualité des participants de ce débat témoignent de l'importance de ces rencontres. Enfin, ce dialogue d'égal à égal est amorcé conformément à l'attente exprimée par l'ensemble des acteurs, quelle que soit leur obédience politique. Je tiens tout d'abord à remercier :

- les participants à ces rencontres pour avoir répondu à cette proposition de Bertrand Delanoë et de Jean-Paul Huchon ;
- les membres du comité de pilotage, qui depuis 7 mois ont travaillé à la préparation de ces rencontres, à commencer par Jocelyne RIOU ;
- les universitaires pour leur précieux concours et leur force de proposition ;
- Jean-Paul Bailly, qui nous accueille dans la Maison de la RATP.

Pourquoi notre choix s'est-il porté sur la Maison de la RATP ? Il nous a semblé que la Mairie de Paris n'était pas le lieu idéal pour instaurer un débat d'égal à égal, du moins pour une première rencontre. Le réseau de la RATP constituant un exemple emblématique des équipements et des territoires que nous avons en partage, ce lieu nous est apparu s'imposer.

II. Objectif des rencontres entre Paris et les collectivités du cœur de l'Ile-de-France

1. Insuffler une nouvelle dynamique territoriale

La préparation de ces rencontres nous a conduits à rédiger un document, qui vous a été remis, comprenant un atlas d'une grande qualité, réalisé par l'IAURIF et l'APUR.

Ce document est né du constat selon lequel les différentes collectivités du cœur de l'Ile-de-France ne se connaissent pas suffisamment entre elles. J'espère qu'il contribuera à réduire les préjugés et les représentations toutes faites, dans le regard que Paris porte sur ses voisins, mais également dans celui que les communes environnantes portent sur la capitale.

Ce document montre à quel point Paris et ses voisins ont à faire face à des enjeux communs et doivent relever des défis identiques :

- la recherche d'une prospérité mieux partagée et la lutte contre les exclusions ;
- le développement durable ;
- la sauvegarde de l'environnement ;
- la mobilité accélérée des populations ;
- la sociabilité retrouvée.

Les citoyens de nos communes ont certainement un temps d'avance sur leurs élus, puisqu'ils ont d'ores et déjà appris à vivre dans un espace global, dépassant très largement les frontières administratives. Ce constat a irrigué notre réflexion sur la manière d'instaurer un véritable dialogue entre les collectivités. Il nous semble non seulement qu'il faut intensifier les rencontres bilatérales ou trilatérales qui se révèlent toujours fructueuses, mais qu'il faut également rassembler l'ensemble des acteurs du cœur de l'Ile-de-France pour insuffler une nouvelle dynamique territoriale. Telle est notre ambition aujourd'hui. Ce débat nouveau doit s'appuyer sur un certain nombre d'exigences factuelles et techniques. Mais il doit également faire l'objet d'une véritable appropriation par le politique.

2. Faire émerger des pratiques de concertation et de dialogue autour de projets concrets

Je tiens à réaffirmer qu'il ne faut soupçonner derrière cette initiative aucun sous-entendu, aucune visée institutionnelle de la part du Maire de Paris, aucun fantasme refoulé du " Grand Paris ". Il s'agit clairement de faire émerger, autour de projets concrets et partagés, des pratiques et des méthodes de dialogue, de confrontation, d'information, d'échange et d'action. En partenariat avec le Conseil Général du Val-de-Marne, la ville de Paris tente actuellement de mettre en place un Comité de liaison, dans la perspective de " contribuer à améliorer l'adéquation entre territoire de vie et décision politique " - pour reprendre la formule de l'universitaire Marcel Rousset-Deschamps -.

Il ne s'agit pas de nous payer de mots, mais de mettre en œuvre des mesures concrètes, en repensant notamment le rapport que Paris entretient avec le Conseil Régional d'Ile-de-France et en travaillant à l'élaboration d'un contrat particulier dans le même esprit que celui que les Hauts-de-Seine ont signé. Par ailleurs, avec les communes et les communautés d'agglomérations et au sein des syndicats intercommunaux et interdépartementaux et des sociétés d'économie mixte, l'ensemble des Adjointes de la Ville de Paris s'attèlent à l'élaboration de méthodes de dialogues innovantes, dans leurs champs de compétences respectifs.

Certains jugeront peut-être que ces rencontres ne constituent qu'une grande messe, mais nous estimons que nous devons prendre acte de l'existence dans la partie la plus dense de la Région Ile-de-France :

- d'enjeux majeurs partagés ;
- de difficultés de coordination et d'harmonisation des politiques publiques ;
- de difficultés de mise en œuvre de ces politiques ;
- de l'insuffisante efficacité des services publics.

Il nous a donc semblé que ces rencontres constituaient la manière idéale d'ouvrir ce débat politique essentiel et de l'ancrer dans une démarche résolument démocratique. A l'issue de ces rencontres, nous proposerons à tous ceux qui sont intéressés de s'associer à des groupes de travail et des ateliers autour des problèmes et des enjeux que nos débats feront émerger.

Sondage

Jérôme JAFFRE

Présentation du sondage Paris / Banlieue : regards croisés (CECOP, novembre 2001)

Du point de vue méthodologique, la caractéristique de ce sondage tient au fait qu'il se fonde sur un regard croisé, puisque le même questionnaire a été soumis à des personnes issues de Paris et de la banlieue (départements 92, 93 et 94). Les premiers étaient interrogés sur la manière dont ils percevaient la Banlieue, les seconds sur le regard qu'ils portaient sur Paris. Ce regard croisé permet de constater tout à la fois :

- l'importance réelle des stéréotypes et des préjugés ;
- et des attentes mutuelles non moins réelles.

Il convient également de souligner que ce sondage a fait le choix d'utiliser le terme générique de " banlieue " pour interroger les parisiens. Ce terme indistinct peut être contesté, mais il nous a semblé qu'il contribuait à l'originalité de ce sondage.

I. L'interpénétration entre Paris et la banlieue

Même si les médias et parfois les élus ne le perçoivent pas toujours clairement, il existe un lien très fort entre Paris et la banlieue. En effet, seulement 20 % des parisiens et à peine 10 % des banlieusards n'ont aucun lien avec le territoire dans lequel ils n'habitent pas. Par lien, nous entendons notamment :

- y avoir habité (plus d'un tiers des parisiens ont habité en banlieue et inversement) ;
- y travailler (les flux sont considérables : 1/5^{ème} des parisiens travaillent en banlieue, 1/3^{rs} des banlieusards travaillent à Paris).

Mais nous observons tout de même une différence dans la nature des liens. Les parisiens ont noué avec la banlieue des liens familiaux et personnels (famille, amis, ancien domicile), alors que les habitants de la petite couronne ont davantage des liens sociaux avec Paris (travail, courses, loisirs).

II. Le regard de Paris sur la banlieue

Paris témoigne d'une position un peu ambiguë, puisque se dégage de ce sondage tout à la fois :

- un regard un peu condescendant sur la banlieue ;
- et pourtant une forte attente à son égard.

Aux yeux des parisiens, l'image prédominante est celle d'une banlieue conquérante, mais peu attrayante. La banlieue est considérée comme conquérante, puisqu'elle est qualifiée de " dynamique ", de " représentative de l'avenir ". Son peu d'attrait, aux yeux des parisiens, est révélé par la récurrence des formules " ni riche ni pauvre " ou " ni belle ni laide ". Pourtant 2/3^{ts} des parisiens considèrent que Paris a des intérêts communs avec la banlieue. Il s'agit d'une réponse tout à fait massive. Elle est d'autant plus révélatrice, que sur cette réponse nous n'observons que peu de différences en fonction des clivages politiques. Qui plus est, les opinions sont largement similaires entre les habitants des arrondissements centraux et les habitants des arrondissements limitrophes.

III. Le regard des banlieusards sur Paris

La population de la banlieue admire Paris, mais elle hésite à reconnaître l'existence d'intérêts communs avec la capitale. Bon nombre des opinions exprimées par les élus dans le film qui nous a été projeté se retrouvent dans les avis de leurs administrés.

Parmi les aspects positifs, Paris est qualifiée de " dynamique ", " belle ", " grande " et " riche ". Ce dernier qualificatif est très fort et témoigne du fait que les banlieusards ne perçoivent pas véritablement l'hétérogénéité de la réalité parisienne. En revanche, seulement 30 % des banlieusards considèrent que Paris est ouverte sur la banlieue et seulement 36 % que la capitale représente l'avenir.

L'une des principales leçons du sondage est que la banlieue veut conserver son indépendance par rapport à la capitale. Alors que 67 % des parisiens croient en l'existence d'intérêts communs avec la banlieue, ce pourcentage tombe à 52 % parmi les habitants de la petite couronne. Dans les départements 93 et 94, cette réponse est même minoritaire.

Elle est également minoritaire parmi les ouvriers et les employés. En revanche, les réponses à cette question ne traduisent nullement un clivage politique : il s'agit donc davantage d'un clivage géographique et sociologique.

IV. Le poids des stéréotypes

Le poids des stéréotypes est considérable, à tel point que cela en est presque amusant.

Les aspects négatifs de Paris aux yeux des banlieusards sont les suivants :

- une mauvaise qualité de vie (stationnement, circulation, pollution) ;
- une mauvaise qualité des relations humaines ;
- la négligence de l'environnement (qualité de l'air, etc.).

Ses atouts sont les suivants :

- la vie culturelle (spectacles, lieux de sortie, promenade) ;
- les transports en commun.

Bref, pour caricaturer ces stéréotypes, " à Paris, la vie est belle si l'on a les moyens de s'y loger et que l'on prend les transports en commun aux heures creuses " !

S'agissant de la banlieue, ses aspects négatifs aux yeux des Parisiens sont les suivants :

- l'insécurité ;
- une vie sociale peu développée ;
- l'insuffisance des lieux pour sortir.

Bref, pour caricaturer ces stéréotypes, " en banlieue, la vie est belle si l'on ne sort pas trop de chez soi " !

V. Le réel désir de projets communs

Plus de 3/4 des sondés, qu'ils soient issus de la banlieue ou de Paris, sont favorables au développement et au financement de projets conjoints. Les priorités sont pratiquement les mêmes pour les parisiens et les banlieusards, quant à la nature des projets qu'ils souhaitent voir développer.

Les priorités sont les suivantes :

- **une meilleure régulation des transports entre Paris et la banlieue**
Une forte attente s'exprime en faveur du développement des transports en commun et de la réduction des embouteillages.
- **le logement**
Ce sondage fait état d'une forte demande de logements sociaux à Paris (citée par 42 % des parisiens et 41 % des banlieusards). Cette attente est particulièrement exprimée par les jeunes.

VI. Conclusion

Je conclurai mon propos par trois commentaires, dépassant, si vous le permettez, les simples chiffres.

- Rien n'est possible sans le respect réciproque et, en particulier, le respect des identités. Il se dégage de ce sondage et de ce regard croisé une forte identité des parisiens, mais aussi une forte identité des banlieusards. En effet, le fait de vivre en banlieue ne constitue pas le plus souvent une contrainte, mais un véritable choix. Il convient, en outre, d'insister sur le fait que l'identité des banlieusards n'est nullement homogène.
- Un certain rééquilibrage est nécessaire dans la perspective d'une coopération fructueuse. La demande portant sur l'accroissement du nombre de logements sociaux à Paris en témoigne.
- L'Adjoint au Maire chargé des Collectivités Territoriales ne doit pas se contenter de favoriser les projets communs, mais il doit également œuvrer à la lutte contre les stéréotypes. Paris ne doit plus être considérée par les banlieusards comme une ville repliée et un peu passiste, la banlieue ne doit plus être regardée par les parisiens comme un territoire de cités dortoirs.

Une série d'entretiens filmés est projetée. Les édiles de la petite couronne y évoquent les projets qu'ils souhaiteraient développer en partenariat avec Paris.

Gérard LECLERC
journaliste

Comme vous avez pu le constater, les projets ne manquent pas et concernent des domaines très divers.

Une dynamique régionale

Jean-Paul HUCHON
Président du Conseil Régional d'Ile-de-France

Je voudrais souligner le caractère exceptionnel de ces rencontres, qui traduisent l'avènement d'une relation nouvelle entre Paris et les collectivités voisines, après des années d'incompréhension, de méfiance réciproque et d'ignorance. Je remercie donc tous les présents et tout particulièrement Bertrand Delanoë qui a été à l'origine de cette initiative, qui lui tenait particulièrement à cœur, bien avant même son accession à la Mairie de Paris. Je me réjouis d'être présent aujourd'hui et de participer avec vous à l'instauration d'une dynamique régionale, fondée sur un dialogue d'égal à égal.

I. L'infléchissement de la dynamique régionale

1. La politique volontariste initiée au début des années 1990

Au début des années 1990, de nombreux travaux d'experts témoignaient de la crise que traversait la Région Ile-de-France et recommandaient de poursuivre le formidable travail entrepris par Paul Delouvrier. Le concept de polycentrisme, modèle de développement de l'époque, a sans doute contribué à maîtriser la croissance de l'agglomération et à favoriser la conservation des espaces naturels de la grande couronne. Mais il n'a permis d'anticiper :

- ni les mutations urbaines inquiétantes du noyau central de l'agglomération ;
- ni la très forte mobilité des Franciliens, qui résulte de l'évolutivité du marché de l'emploi.

Ce diagnostic a conduit à la publication d'un Livre Blanc en 1990, qui dressait un état des lieux de l'évolution urbaine et démographique de la Région au cours des 25 dernières années. Ce document a servi de base au lancement d'un vaste chantier, qui a conduit notamment à :

- la révision du SDAU de 1976 ;
- la création du FARIF, alimenté par la fameuse taxe sur les bureaux, qui a permis de relancer une politique foncière volontariste et une politique d'équipement.

S'y est ajoutée une politique ambitieuse de renouvellement urbain avec :

- la loi d'orientation sur la ville ;
- le plan Université 2000 de Lionel Jospin, alors Ministre de l'Education nationale ;
- la mise en œuvre de nouveaux mécanismes de solidarité, avec la dotation de solidarité urbaine et le fonds de solidarité de la Région Ile-de-France.

2. La résurgence des politiques unilatérales au milieu des années 90

Force est de constater que depuis 1993 la détermination des pouvoirs publics s'est quelque peu émoussée. Un changement de cap s'est même opéré avec le schéma directeur de la Région de 1994. Une occasion de proposer une organisation nouvelle a été manquée à l'époque et, depuis, la situation s'est aggravée dans le centre de l'agglomération. Ces dossiers ont été abandonnés aux seuls édiles, sans aucune véritable régulation ni concertation.

Il en a heureusement été tout autrement pour ce que l'on appelle le " rééquilibrage à l'est ", qui a constitué une priorité pour l'ensemble des pouvoirs publics au cours de ces dix dernières années. Quelle que soit notre appartenance politique, il nous faut tous nous en féliciter.

II. Le contrat de plan entre l'Etat et la Région, moteur d'une nouvelle dynamique territoriale

Les résultats des dernières élections ont quelque peu modifié la donne sur le plan politique, depuis 1998 et 2001. De ce point de vue, cette période est tout à fait inédite et il me semble possible de faire renaître l'esprit des débats des années 90 et de poursuivre l'action entreprise à l'époque. A cet égard, le CPER a commencé à donner consistance à cette reconquête de l'agglomération centrale en matière :

- de transports ;
- d'enseignement supérieur (par exemple, près de 15 milliards de francs financeront le désamiantage de Jussieu dans le cadre d'un plan sur 7 ans) ;
- de renouvellement urbain (près de 8 milliards de francs seront consacrés dans les 7 années à venir à la politique de la ville).

Le CPER, signé en mai 2000, constitue un atout majeur pour l'agglomération centrale. Le volume des investissements programmés, par sa masse critique (plus de 60 milliards de francs au total), peut changer de manière sensible la vie quotidienne des Franciliens. J'en veux pour preuve des réalisations aussi diverses que :

- la rocade de tramway, véritable alternative à la circulation automobile ;
- le maillage du réseau de transports, conditionné par le prolongement de 4 lignes de métro en proche couronne ;
- la réalisation du tramway des Universités ;
- la mise en service progressive du réseau mobilier ;
- la rénovation des universités parisiennes et de proche banlieue (qui ne l'avaient pas été dans le cadre du plan Universités 2000) ;
- le renouvellement urbain de nombreux quartiers en difficulté.

Ce plan et les investissements sans précédent qui l'accompagnent renouent donc avec un urbanisme ambitieux en Région parisienne.

J'ai pris le soin de relire le Livre Blanc pour préparer cette journée. Le diagnostic qu'il établit est tout à la fois limpide et inquiétant, quant au devenir d'une des trois grandes métropoles mondiales avec New York et Tokyo. Or ce Livre Blanc reste d'actualité, puisqu'il souligne :

- la perte de compétitivité de la région capitale, résultant de désordres urbains mal appréhendés par les pouvoirs publics ;
- un défaut de coordination des politiques publiques aux différents échelons territoriaux.

Ce Livre Blanc préconisait d'engager des actions volontaristes visant à la réalisation de plusieurs objectifs.

- **réduire les disparités**
Dix territoires prioritaires ont été définis dans le cadre du CPER.
- **modérer les tensions sur les marchés fonciers et immobiliers**
1 300 millions de francs seront consacrés par la Région et par l'Etat à l'action foncière.
- **améliorer les conditions de déplacement**
30 milliards de francs sont affectés aux transports en commun, dans le cadre du CPER.
- **mieux structurer et rendre plus cohérent l'espace urbain par un effort de recomposition des paysages**
Le CPER prévoit une remise à niveau des filtres stratégiques du Nord de la Seine, du Val de Seine, une mise en valeur des berges et des canaux et la réalisation d'une coulée verte.

Toutes ces actions ont d'ores et déjà été initiées. Toutes ces actions, nous les avons voulues et nous allons les mener à bien, dans un esprit positif de concertation avec les départements, pour lesquels nous avons inventé le concept de " contrat particulier départemental ".

III. Les défis à relever

1. Inventer les formes d'une solidarité nouvelle entre les collectivités du cœur de l'Île-de-France, indépendantes d'une démarche institutionnelle prématurée

Cette rencontre constitue une opportunité réelle de relancer le débat public sur l'organisation souhaitable du cœur de l'Île-de-France. De nombreuses suggestions et propositions ont déjà été soumises à notre réflexion. Je considère pourtant qu'à ce stade il serait inopportun et contre-productif d'ouvrir dès à présent la question institutionnelle. Cette question devra sans doute se poser un jour, dans le cadre de " l'acte II " de la décentralisation que nous appelons tous de nos vœux. Mais brûler les étapes serait le meilleur moyen de stériliser le débat émergent. Je suis convaincu que nous partageons tous, avec Bertrand Delanoë et tous les édiles ici présents, le même souci d'une coopération intercommunale de projets, de partenariats de financement et d'action, indépendants de tous les canaux institutionnels.

Deux axes doivent, selon moi, être privilégiés au cours de nos travaux à venir :

- **donner corps à une meilleure coordination des politiques publiques**
Les films projetés ont fait état d'une très forte demande de partenariats relatifs aux portes de Paris. Il est bien évident que la Région sera présente sur ce dossier, avec la " puissance de frappe " de son budget.
- **favoriser de nouvelles formes de contractualisation entre les collectivités locales**
Nous avons déjà expérimenté de nombreuses formes de contrats, tant avec les communes qu'avec les départements. Il s'agit d'une expérience précieuse dont nous devons tous ensemble profiter.

2. Promouvoir le développement et le rayonnement de la région capitale

J'espère que ces rencontres seront le point de départ d'un cycle inédit de concertation. Nous avons une compétition économique très dure à mener contre les autres capitales. L'attractivité de notre région est en cause. Il faut y faire face, certains outils comme l'ARD, qui regroupe à présent la Région, les départements et tout le monde consulaire, mais les partenaires sociaux, les banquiers et les entreprises, peuvent être efficaces pour y remédier. Car il s'agit d'un défi majeur que nous devons tous relever. A l'occasion de dossiers comme ceux de l'Exposition Internationale de 2004 ou des JO, nous devons tous montrer notre cohésion. Le sort de Paris et celui de sa banlieue sont, en effet, intimement liés. Il est vrai que la Ville de Paris entretient des relations complexes, parfois difficiles, avec les autres collectivités. Parfois même, l'absence de relation a tenu lieu de relation. Paris constitue un territoire contrasté, qui a besoin de l'appui de sa banlieue et inversement. Le boulevard périphérique, frontière artificielle et inesthétique, est un obstacle qu'il va nous falloir apprendre à dépasser.

IV. Le rôle du Conseil Régional face à ces défis

La Région se doit d'être un acteur majeur de ce dialogue, qui pourra jeter les bases de relations contractuelles plus intenses. La Région sera au rendez-vous des projets entrepris dans le cadre de cette concertation, qu'il s'agisse de :

- logement ;
- gestion des déchets ou de l'eau ;
- politique des déplacements ;
- renouvellement urbain ;
- urbanisme commercial ;
- développement économique ;
- offre culturelle.

Il s'agit d'autant de thèmes sur lesquels une discussion doit s'engager, dans la perspective d'une mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec :

- la loi sur la solidarité et le renouvellement urbain ;
- la mise en révision du Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, programmée en 2004.

Je me félicite de la mise en place de groupes de travail, à l'issue de ces rencontres. Cette démarche se doit d'être empirique, pragmatique et surtout démocratique. Elle doit avoir pour objectif d'améliorer les conditions de vie des Franciliens, grâce à des mesures qu'il nous faudra appliquer dans un délai relativement restreint et qui soient à la mesure des besoins exprimés. Pour cela, l'Etat devra également apporter son concours.

Il nous faut donc inventer et innover. Pour ma part, j'y suis prêt. Je sais que la nouvelle équipe municipale de Paris y est prête également, de même que tous les présents. Il ne nous reste donc qu'à nous atteler à la tâche.

Débats

I. Les procédures et la méthodologie de ce dialogue

Claude PERNÈS
Maire de Rosny-sous-Bois
Président de l'Association des Maires d'Ile-de-France

Je tiens à féliciter le nouveau Maire de Paris de cette initiative, au nom des nombreux parisiens que ma commune accueille dans ses foyers de travailleurs immigrés ou dans son parc immobilier hérité de l'ancien office d'HLM ! Je souhaiterais, par ailleurs, inviter les parisiens à se rendre dans nos banlieues " chaudes ", mais - oh combien - chaleureuses !

En ma qualité de Président de l'Association des Maires d'Ile-de-France, je me réjouis de ces rencontres. En effet, je considère que les procédures de dialogue bilatérales ont leur utilité, mais d'autres formes de coopération doivent se mettre en place, impliquant plusieurs communes et d'autres acteurs encore. Certains enjeux nécessitent, en effet, une

concertation élargie. Je propose donc que l'Association des Maires d'Ile-de-France soit à la disposition de toute initiative et de toute discussion, entreprise dans cette perspective.

Jean-Pierre BRARD
Député-Maire de Montreuil

Les symboles sont importants. Je remercie donc Bertrand Delanoë pour avoir choisi de nous réunir non pas à la Mairie de Paris, mais dans l'enceinte de la Maison de la RATP, emblème de ce réseau que nous avons tous en partage.

Selon moi, il convient de passer à l'action très rapidement tant il est évident que la liste des défis à relever est longue. Un dialogue bilatéral est nécessaire, mais il ne saurait être suffisant. Des espaces de dialogue doivent être trouvés qui associent :

- des communes ayant des intérêts partagés ;
- la Ville de Paris ;
- la Région ;
- les Départements.

De très nombreux thèmes pour lesquels une concertation doit se mettre en place ont été cités. Je tiens à en ajouter un à cette liste : comment pouvons-nous participer à une gestion positive des flux migratoires ?

Bertrand Delanoë et son équipe témoignent d'une volonté d'initier un dialogue d'égal et à égal. Je me réjouis donc de l'avènement d'une nouvelle ère. Il est nécessaire de développer une initiative fédératrice qui ait du sens pour l'ensemble des acteurs concernés. L'Exposition Internationale me semble, à cet égard, l'occasion idéale de faire rayonner notre région, et pas uniquement Paris, sur la scène internationale. Il nous faut nous y atteler, au cours des deux années et demi qui s'ouvrent à nous, avec d'autant plus de vigueur que ce délai est très court.

A cet égard, je tiens à évoquer un dernier point. Nos communes n'ont que peu de moyens, Paris nous déclare qu'elle n'est pas riche. Ceci étant, entre une personne qui est pauvre et une personne qui n'est pas riche, l'un des deux est plus riche que l'autre ! Je m'inscris dans une tradition égalitaire, qui se recommande de Robespierre et de Saint-Just. De ce point de vue, il me semble qu'il faut que de nos initiatives résulte un bénéfice partagé en termes de cohésion sociale et d'image pour chacune de nos communes. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions peut-être un jour mettre en place des formes de coopération plus organisées. Mais pour l'instant, restons-en à des formes de coopération librement consenties. L'expérience de l'ACTEP dans l'est parisien démontre, en effet, que ce type de coopération, librement consentie, s'organise avec un enthousiasme qui dépasse les clivages politiques.

Marc EVERBECQ
Maire de Bagnolet

Je tiens à remercier Bertrand Delanoë et Pierre Mansat pour cette initiative, au nom de la ville de Bagnolet, mais aussi de l'Association Nationale des Elus Communistes et Républicains.

Je suis convaincu que nous devons tous contribuer à l'avènement d'une ère nouvelle dans les relations entre Paris et toutes les autres collectivités de l'Ile-de-France. Il est temps, en effet, de mettre fin aux décisions unilatérales de Paris, ayant pour conséquence directe la dégradation de la qualité de la vie des banlieusards. A l'échelle de ma commune, je citerai simplement au titre de ce triste héritage :

- l'aménagement inhumain des portes de Bagnolet et de Montreuil ;
- le tumulte peu maîtrisé du marché aux puces ;
- les nuisances du périphérique.

Je considère que les coupures manifestes entre Paris et les villes environnantes doivent disparaître, dans la mesure où elles ne font que remplacer dans les esprits et les paysages le mur d'enceinte du Moyen-Age. Elles nuisent au rayonnement de la capitale et au développement harmonieux de la Région.

Bâtir aujourd'hui une ville contemporaine implique de favoriser la mixité sociale, l'accès de tous au savoir et à la culture, la garantie pour chacun d'un cadre de vie de qualité. Tel est le défi auquel nous sommes confrontés, qui implique une conception renouvelée, égalitaire et démocratique des rapports entre Paris et la banlieue. Plus que jamais, les villes de banlieue sont désireuses de s'engager dans cette démarche citoyenne autour de projets communs.

Je suis donc favorable à des formes de coopération librement choisies et se mettant en place à différents niveaux (concertations bilatérales et multilatérales, associant différents échelons territoriaux).

Je me permets de compléter la liste des thèmes qu'il convient de traiter dans le cadre de cette démarche :

- garantir l'accès au logement pour tous (en mettant en œuvre la loi SRU) ;
- investir dans les capacités de la jeunesse qui se sent trop souvent rejetée, en particulier celle des banlieues ;
- développer les conditions d'un véritable accès à l'emploi et à la formation ;
- développer et moderniser les services publics.

Pour l'ensemble de ces dossiers, nous devons travailler dans un esprit de concertation.

Christian DUPUY
Maire de Suresnes
Vice-président du Conseil Général des Hauts-de-Seine

Nous avons tous la conscience commune d'appartenir à une même agglomération, mais ceci ne signifie pas qu'entre Paris et sa banlieue doivent s'établir des relations de vassal à suzerain. Tout au contraire, ces relations sont appelées à s'inscrire dans le cadre d'un partenariat bien compris.

Pour le traitement des dossiers relatifs notamment à la circulation ou au logement, je propose que des réunions soient organisées en petits comités pour traiter de zones géographiques ou de thèmes déterminés. Ainsi, comme Maire de Suresnes, je suis particulièrement préoccupé par les projets de Paris concernant le Bois de Boulogne. D'autres mairies sont concernées. Il conviendrait donc de mettre en place un groupe de travail, pour favoriser la concertation et éviter que des décisions unilatérales n'interviennent.

Un travail analogue doit être entrepris pour le logement, dans la perspective de mettre fin à la " spécialisation " des communes, certaines étant censées avoir vocation à accueillir exclusivement les sièges sociaux, d'autres les cadres, d'autres encore les populations défavorisées.

Alain DESMARET
Premier Vice-Président du Conseil Général de Val-de-Marne

Au nom du président du Conseil Général du Val-de-Marne, je tiens à saluer l'initiative de Bertrand Delanoë et de la Région. Je souhaite, par ailleurs, me féliciter du climat nouveau de coopération et de respect réciproque, qui règne désormais entre le Conseil Général et Paris. L'arrivée de Bertrand Delanoë et de son équipe nous a permis, en effet, de traiter un certain nombre de dossiers majeurs, en suspens depuis des années.

Le Conseil Général est naturellement prêt à s'associer à tout projet s'inscrivant dans le cadre d'un dialogue d'égal à égal, entre des collectivités dont l'avenir est étroitement lié. Le Val-de-Marne a besoin et vit, pour une part, de l'attractivité de Paris. Mais l'inverse est exacte également. Les problèmes posés à l'Ile-de-France impliquent que des procédures de concertation soient mises en œuvre, non seulement entre les communes, mais également entre les départements. Pour étayer mon propos, je citerai trois exemples en matière d'aménagement du territoire.

- Comment rompre aujourd'hui avec des stratégies de développement économique qui ont négligé les hommes, en particulier dans les banlieues ? Une nouvelle logique se fait jour, fondée sur des projets communs visant à réparer les fractures urbaines et sociales.
- Un autre enjeu tient à l'accès aux espaces verts et aux cours d'eau. Une réflexion doit donc être menée en commun pour la reconquête de la qualité de l'eau et des paysages.
- Il y a quelques années, certains dénonçaient le suréquipement de la région parisienne en infrastructures sanitaires et hospitalières. Cette idée s'est révélée fautive en raison de la densité démographique de notre Région, mais également de l'attractivité nationale et internationale de certains de nos pôles d'excellence. L'efficacité de nos politiques de santé impose donc une coopération renforcée.

Pour conclure, je tiens à insister sur la nécessité pour Paris d'un développement harmonieux de ses départements limitrophes. Par le passé, le Val-de-Marne n'a que trop souffert de stratégies économiques en sa défaveur. Dans la perspective d'instaurer un dialogue d'égal à égal, il me semble donc que s'impose une politique fondée sur des efforts inégalitaires visant à rééquilibrer la situation des différents départements composant l'Ile-de-France.

Patrick BRAOUEZEC
Député-Maire de Saint-Denis

Je serais tenté de commencer par vous saluer par un " Bonjour voisins ", inspiré de l'outil de démocratie participative que nous avons mis en place à Saint-Denis. Cette entrée en matière me semble, en effet, convenir puisqu'elle traduit un rapport résolument égalitaire.

Ma commune est naturellement disposée à coopérer, mais elle se refuse à ce que cette concertation ne soit que de circonstance. Elle souhaite également que ce dialogue soit porteur de solutions concrètes. Elle attend enfin que les populations soient associées à cette réflexion.

Les villes qui composent la proche banlieue parisienne ont des histoires différentes, qu'il n'est pas possible d'occulter. Une partie de la zone extra-muros ne l'est pas véritablement et s'inscrit dans une continuité urbaine avec Paris. Je pense en particulier à l'Ouest parisien. D'autres zones extra-muros sont véritablement " hors les murs ". Toute une partie de la population a ainsi été reléguée hors des murs de Paris. Ces différences sont à l'origine de difficultés spécifiques, mais elles constituent également des richesses.

Si nous ne voulons pas nous contenter d'un consensus de façade, des confrontations d'idées doivent être organisées. Pour ma part, je suis favorable à ce que cette coopération débouche sur un développement solidaire de la région capitale. Je ne saurais, en effet, me résoudre à ce que Paris continue à exclure des pans entiers de la population et à créer des ségrégations entre les territoires. A cet égard, un sujet me tient particulièrement à cœur : le logement. Il convient, selon moi, de mettre en place, dans les plus brefs délais, un groupe de travail sur le sujet.

Jacques J.P. MARTIN
Maire de Nogent-sur-Marne
Conseiller Général du Val-de-Marne

Si de telles rencontres n'ont pas été organisées dans le passé, je ne crois pas qu'il faille en imputer la responsabilité à la seule Ville de Paris. Il me semble, en effet, que nous en sommes tous coupables et que les relations entre les différentes collectivités de la petite couronne se sont davantage caractérisées jusqu'à présent plus par la concurrence que par la concertation.

Il me semble que notre dialogue ne doit pas porter exclusivement sur les infrastructures, dans la mesure où ces dernières ne sont qu'une conséquence d'un projet commun plus global. Il convient surtout que nous parvenions à nous associer autour de projets et à mettre en place des synergies.

Je profite, d'ailleurs, de l'occasion pour dire que la Ville de Nogent-sur-Marne n'a nullement à se plaindre de Paris. Nous avons ainsi hérité d'équipements que Paris a fait l'erreur de ne pas vouloir, comme la Passerelle des Arts ou le Pavillon Baltard ! Plaisanterie mise à part, alors que la banlieue aime Paris, nous souhaitons tous que Paris respecte sa banlieue. La meilleure façon de le faire est de s'interroger sur la manière de tisser entre nous des liens de solidarité et de complémentarité.

Monsieur Huchon a cité un certain nombre de dossiers, mais il a omis d'en mentionner d'autres, sans doute parce qu'ils sont particulièrement sensibles :

- la disparité entre l'Ouest, le Sud, l'Est et le Nord ;
- le bouclage de l'A86 à l'Est ;
- la valorisation de la Vallée de la Marne (négligée par rapport à la Vallée de la Seine) ;
- la liaison entre les deux aéroports de la région parisienne.

Je souhaiterais conclure mon propos par un conseil : ne nous laissons pas emporter par l'enthousiasme et les " déclarations main sur le cœur ", mais soyons au contraire pragmatiques et modestes.

Jean-Pierre DUPORT
Préfet de la Région Ile-de-France
Préfet de Paris

N'ayant que peu de dispositions à la schizophrénie et étant tout à la fois Préfet de Paris et Préfet de la Région, la continuité et l'intégration entre les deux territoires de Paris et de sa banlieue m'apparaissent comme des évidences. Depuis de nombreuses années, l'Etat a montré sa volonté de promouvoir une démarche intégrée entre Paris et la région capitale, de Paul Delouvrier à Christian Sautter, les initiateurs des deux principaux schémas directeurs.

En matière de développement économique, Paris et sa banlieue se sont souvent opposées, y compris dans les actions engagées pour promouvoir l'image de Paris et celle de la Région Ile-de-France. La mise en place de l'agence régionale de développement témoigne de l'impossibilité de favoriser le développement de la Région, indépendamment de celui de Paris. De la même manière, il me semble aujourd'hui impensable de promouvoir le développement économique et culturel de Paris sans tenir compte du fait que la capitale est au cœur d'une région qui compte trois aéroports, de multiples pôles industriels, tertiaires et culturels, etc... La question du développement économique m'apparaît donc comme un enjeu majeur et fédérateur de ce nouveau dialogue entre les acteurs du cœur de l'Ile-de-France.

La Ville de Paris doit également inscrire cette logique de développement et de concertation à l'échelle de la grande couronne. Il ne s'agit pas, en effet, de se contenter de déplacer la frontière de l'ignorance mutuelle.

S'agissant des dossiers à traiter, plusieurs thèmes ont été cités. Je tiens à en ajouter un autre : celui des déchets ménagers. La coordination des plans départementaux de traitement des déchets ménagers est complexe mais indispensable. Elle doit être assumée, quelle que soit l'autorité qui en a la charge. J'ai noté, en effet, les déclarations récentes de Jean-Paul HUCHON affirmant que le Conseil Régional était prêt à prendre en charge cette responsabilité. Je m'efforce en tout cas de l'assumer aujourd'hui.

Je considère qu'au travers du contrat de plan entre l'Etat et la Région, nous disposons des bases nécessaires d'une action cohérente en faveur du développement coordonné et intégré de la Région. Dans ce cadre, de nombreux projets concernent et relient Paris et sa banlieue, notamment le tramway du boulevard des maréchaux ou la couverture du périphérique. Cette dimension m'apparaît extrêmement positive. Au travers des moyens d'intervention qui sont ceux de l'Etat, je m'engage donc, avec tous mes collègues, à apporter mon soutien à tous les projets qui s'inscriront dans cette démarche de développement intégré.

A cet égard, j'ai été tout à fait surpris par les propos de Philippe Laurent, Maire de Sceaux, repris ce matin dans le Figaro. Monsieur Laurent affirmait que l'Etat avait peur de l'Ile-de-France. Je tiens donc à réaffirmer avec vigueur que l'Etat n'a nullement peur de l'Ile-de-France et souhaite fermement être un partenaire à part entière de vos projets.

Gilles CATOIRE
Maire de Clichy-la-Garenne
Conseiller Général des Hauts-de-Seine

Clichy s'inscrit dans ce cadre via la Boucle des Hauts de Seine depuis plusieurs années et il est heureux que l'arrivée de la gauche à Paris permette également d'envisager une coopération avec cette ville voisine. Je partage la prudence du Maire de Paris à l'égard de toute institutionnalisation prématurée de notre coopération émergente. Selon moi la démarche prudente mise en œuvre se révélera la plus pertinente. En effet, les décisions parisiennes sont souvent suivies d'effet pour les communes limitrophes, or celles-ci n'ont jusqu'à présent jamais été prises en compte.

La coopération intercommunale est une évidence pour mener à bien les projets qui concernent notamment, la sécurité, les transports. En effet parmi les dossiers qu'il convient de traiter de manière prioritaire, je considère qu'il faut faire figurer le prolongement des couloirs de bus dans les communes de la petite couronne. Nous savons bien que les problèmes de circulation, de délinquance ou de santé publique ne s'arrêtent pas au périphérique, il est donc essentiel d'y apporter des réponses concertées.

La volonté de la nouvelle municipalité parisienne d'ouvrir le dialogue avec les communes limitrophes se traduit à Clichy par l'avancée de dossiers très importants. Le chantier de l'entrée de ville est un exemple concret des avantages de la coopération intercommunale. Les terrains de la Ville de Paris situés dans le quartier Bac d'Asnières/Valiton/Petit qui ont été en friche pendant de nombreuses années illustre la nécessité d'une action partagée. L'équipe de Bertrand DELANOË a compris la nécessité de négocier avec la ville de Clichy ses terrains pour mener à bien la revalorisation de ce quartier, et permettre la création d'un second « poumon vert », la construction d'équipements sportifs, et la réalisation du 3^{ème} collège.

Philippe LAURENT
Maire de Sceaux
Conseiller Général des Hauts-de-Seine

Je tiens tout d'abord à préciser au Préfet que ma contribution dans *Le Figaro* était davantage une question qu'une véritable affirmation de ma part, puisque la phrase était : " L'Etat a-t-il peur de l'Ile-de-France ? " avec un point d'interrogation !

D'un point de vue méthodologique, je considère que notre démarche doit se structurer autour de trois axes complémentaires :

- une approche bilatérale relativement simple et traditionnelle ;
- une approche stratégique pour les dossiers concernant l'ensemble des acteurs (collectivités territoriales, associations, administrations, etc) ;
- une réflexion institutionnelle.

Pour constituer un véritable espace de dialogue, des institutions sont, en effet, nécessaires. En outre, les maires disposent d'une légitimité sur leur territoire, qui en fait des acteurs incontournables. Qui plus est, la coopération institutionnelle constitue le lieu de la solidarité financière et fiscale. Force est de constater l'existence de différences de pressions fiscales et des disparités de ressources entre les différentes communes du cœur de l'Ile-de-France. Si nous souhaitons instaurer une coopération durable et véritable, il nous faudra à un moment donné promouvoir la solidarité financière, avec une forme de taxe professionnelle unifiée et des rapprochements en matière de taxe d'habitation.

Personnellement, le Grand Paris ne me fait pas peur. Le Grand Lyon existe, sans qu'il n'ait porté atteinte à l'identité de chacune des communes qui composent cette communauté urbaine. Je suis parfaitement conscient qu'un projet d'une telle ampleur ne saurait être mené à bien en l'espace de deux ans, d'autant plus qu'il pèserait lourd sur le budget de l'Etat (400 millions d'euros par an de dotation environ). Mais, dès à présent, les maires doivent non seulement travailler sur des projets concrets, mais également se regrouper, sans doute pas au sein d'une communauté urbaine pour l'instant, mais dans un premier temps au sein de communautés d'agglomération. Certaines se sont déjà constituées. Ces structures constitueront, selon moi, d'excellents interlocuteurs pour Paris. J'invite donc Monsieur le Préfet, qui a un rôle déterminant dans la création des communautés d'agglomération, à favoriser leur émergence.

Jean-Luc LAURENT
Maire du Kremlin-Bicêtre
Vice-Président du Conseil Régional d'Ile-de-France

Je préside pour quelques semaines encore une communauté d'agglomération, regroupant 7 communes. Mais je ne partage pas l'analyse de Philippe Laurent, selon laquelle il faille privilégier la démarche institutionnelle avant même d'avoir défini les projets autour desquels nous souhaitons entreprendre un travail commun. En effet, il convient tout d'abord de mettre fin à deux siècles d'ignorance mutuelle et de confrontation entre Paris et sa banlieue.

Aujourd'hui, ces rencontres ouvrent de grands espoirs. Ceci est d'autant plus vrai qu'elles s'accompagnent d'une démarche fondée sur des groupes de travail thématiques et sur une logique de projets " territorialisés ". Cette démarche me semble particulièrement adaptée, parce que le cœur de l'Ile-de-France n'est pas un espace homogène et qu'il est traversé de problématiques diverses.

Je me souviens encore de la réunion des maires des communes limitrophes de Paris, organisée par Monsieur Tiberi pour nous déclarer qu'il fermait le périphérique et que sa décision était irrévocable. La situation est heureusement différente aujourd'hui. Mais nous devons rester cohérents avec nous-mêmes : il ne s'agit pas de nous contenter de nous adresser à Paris pour " tendre la main ". Nous nous refusons, en effet, à mendier. Dès qu'un sujet est identifié comme mettant en jeu une dynamique territoriale, il faut que des partenariats s'établissent. Ceci implique que les aspects financiers soient débattus, sans pour autant considérer que Paris, la Région ou un Département devrait en assumer seul la charge.

La communauté d'agglomération que je préside s'est engagée, en partenariat avec la Ville de Paris et la Cité Internationale Universitaire, dans une opération de renouvellement urbain (ORU) à Arcueil et Gentilly, dans l'objectif de restructurer et de réorganiser des territoires en difficulté. Ce type de projets me semble important et doit être mené dans une dynamique intercommunale. Il doit se mener dans une relation d'égal à égal, en ne tenant pas exclusivement compte du poids financier de chacun, mais également des compétences respectives.

André SANTINI
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Premier Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine

Je considère la démarche proposée par Philippe Laurent un peu trop hâtive. Je suis d'avis qu'il convient d'adopter une démarche prudente et pragmatique. Il existe une multitude de dossiers qui exigent une démarche concertée au niveau bilatéral. Ceci n'exclut nullement de mettre en œuvre d'autres procédures pour des dossiers concernant un nombre plus important de collectivités. Je pense, en particulier, au dossier du tramway ou à celui de la navette fluviale. Il est invraisemblable que ce dernier projet n'ait jamais vu le jour : sa mise en œuvre serait pourtant extrêmement simple et, qui plus est, il fait l'objet d'un consensus général.

Nous devons progresser au rythme de conférences, par exemple selon une périodicité bi-annuelle ou tri-annuelle. Ces conférences seraient structurées en deux temps :

- le bilan des actions déjà réalisées ;
- les projets futurs.

Progressivement, des formes plus organisées de coopération, associatives ou institutionnelles, se mettront peut-être en place.

Par ailleurs, je tiens à faire observer à Bertrand Delanoë que les pratiques de décisions unilatérales de Paris n'ont malheureusement pas cessé avec son élection. Lorsqu'il interdit les voies sur berges à la circulation, il devrait se rappeler que ces voies sont utilisées par bon nombre de banlieusards.

Bertrand DELANOË, Maire de Paris

Ce sont également des banlieusards qui viennent en profiter le week-end !

André SANTINI
Maire d'Issy-les-Moulineaux
Premier Vice-Président du Conseil Général des Hauts-de-Seine

Ce ne sont pas les mêmes, bien qu'on m'ait fait observer récemment qu'un piéton était un automobiliste qui avait réussi à garer sa voiture !

Paris a contribué à accroître les embouteillages dans sa périphérie. Or, quand l'Adjoint au Maire de Paris chargé des Transports nous rappelle que la France s'est engagée contre l'effet de serre et que l'augmentation du trafic sur la RD7 induit une augmentation de l'émission du CO², nous jugeons cela tout de même quelque peu abusif. La prochaine étape sera-t-elle de nous accuser de protéger Ben Laden ?

Lorsque Paris augmente le prix du stationnement pour transférer une partie des véhicules sur nos territoires, nous ne sommes pas nécessairement d'accord. Il me semble donc que la gestion de ce type de problèmes doit systématiquement s'inscrire dans une logique de concertation.

Ceci étant dit, je remercie Bertrand Delanoë pour avoir organisé ces rencontres.

Catherine MARGATÉ
Maire de Malakoff
Conseillère Générale des Hauts-de-Seine

Je juge la démarche d'ensemble de ces rencontres tout à fait positive. A présent, je suis impatiente de m'atteler au travail dans les plus brefs délais. Je souhaite que nos travaux s'accompagnent d'une volonté de réduire les inégalités et de promouvoir la solidarité entre les territoires de l'agglomération parisienne.

S'agissant de la méthode, je considère, comme André Santini, qu'il existe deux types de dossiers qu'il convient de traiter de manière différente :

- des dossiers qui portent sur des problèmes ponctuels, mais dont le traitement tarde et finit par devenir emblématique de l'incompréhension réciproque (par exemple, l'entretien ou l'aménagement de carrefours) qui doivent être traités rapidement de manière bilatérale ;
- des dossiers stratégiques, comme la question des logements sociaux ou du périphérique, qui engagent non seulement les communes, mais aussi l'Etat, la Région et les Départements.

Le dossier des logements sociaux doit être traité dans un esprit de solidarité non seulement entre les différentes communes, mais aussi entre les différents arrondissements de Paris. S'agissant du périphérique, je déplore l'insuffisance des projets qui nous ont été proposés pour sa couverture. Par exemple, cette couverture ne protégerait que les habitants de Paris et l'INSEE à Malakoff. Mais aucun habitant de Malakoff ne serait protégé. Je considère donc que nous devons impérativement mettre en place un espace de dialogue pour améliorer ce projet, que la couverture soit effective jusqu'à la Porte de Châtillon.

Jacques POULET
Maire de Villetaneuse
Président de la Communauté d'Agglomération *Plaine Commune*

Définir une méthode de travail implique d'aborder les enjeux en termes de contenus et de principes. C'est sur la base d'un certain nombre de principes, que s'est constituée la communauté d'agglomération que je préside. Elle représente 5 communes, comptant au total 235 000 habitants et applique une taxe professionnelle unique. Cette communauté d'agglomération s'est fixée pour objectif de développer son territoire et de lui insuffler un élan nouveau, dans une logique de mutualisation des efforts. Notre communauté étant située en Ile-de-France, au sein d'un tissu urbain, dense et continu, la vie des habitants ne reconnaît pas de frontières et les communes entretiennent depuis longtemps des relations de coopération. Ceci doit donc nous inciter à développer des synergies en dehors des frontières administratives.

Les principes qui président à notre démarche sont les suivants :

- le respect mutuel ;
- l'égalité entre toutes les villes, membres de la communauté d'agglomération.

Les deux communes les plus importantes de Plaine Commune sont en bordure de Paris. Les 5 communes partagent toutes une identité de banlieue et, en conséquence, un rapport spécifique avec la capitale. Nous nous présentons aujourd'hui comme un partenaire volontaire ; mais nous serons aussi des partenaires exigeants. Nous sommes porteurs d'un modèle de développement original, défini avec chacune des villes et avec leurs habitants. Les principes de notre projet collectif communautaire s'appliquent à nos yeux à tout projet de développement urbain :

- le rejet de la ségrégation ;
- le refus d'exclure et de créer une forme de " zonage " ;
- le métissage social, culturel et fonctionnel ;
- le développement solidaire ;
- la promotion d'une démarche participative.

Nous n'accepterons de coopération que dans des relations d'égalité. Pour étayer mon propos, je souhaiterais évoquer deux exemples.

- **les transports**

Les transports constituent une infrastructure vitale pour le développement du territoire de Plaine Commune, mais également pour Paris et pour l'ensemble de la région parisienne. Qu'il s'agisse de la ligne 12 du métro, de la ligne 13, du tramway ou de la grande ceinture, tous ces projets sont nécessaires au développement des quartiers et au rééquilibrage territorial. Notre coopération doit se faire dans l'objectif du développement égalitaire du territoire. Les Assises de Plaine Commune ont eu lieu la semaine dernière. A cette occasion, il a été proposé d'organiser une conférence sur les transports. Celle-ci se tiendra en mars 2002 et rassemblera tous les acteurs qui font vivre ce territoire. Y seront naturellement invités la Ville de Paris, le département de la Seine-Saint-Denis et toutes les villes limitrophes.

- **les Universités**

J'insiste sur la nécessité de faire aboutir, dans les plus brefs délais, le projet concernant l'implantation sur le territoire de notre communauté d'agglomération de la Maison des sciences de l'homme et du CNAM.

Nous avons la volonté d'instaurer des ateliers et des conférences thématiques sur des questions comme l'aménagement ou des questions de société associant largement les acteurs du territoire dont naturellement les villes voisines et Paris. Pour conclure, je tiens à insister sur le fait que les villes qui composent Plaine Commune se refusent à se positionner vis-à-vis de Paris comme des demandeurs ou des mendiants. Nous sommes porteurs de dynamiques d'intérêt collectif. Aujourd'hui, nous entendons un discours inédit de la part de Paris, des propos d'égalité et de respect, et je m'en réjouis.

Débats

II. Les dossiers et les thèmes de ce dialogue

Jack RALITE
Sénateur-Maire d'Aubervilliers

Après avoir été utilisé pendant longtemps par Paris comme des communs ou comme des commodités, les communes environnantes ne peuvent que se réjouir du discours inédit de son équipe municipale actuelle et de l'espace nouveau qu'il ouvre.

La région parisienne compte 1 297 communes. Le classement de ces communes en fonction du niveau de vie situe Aubervilliers à la 1 287^{ème} place. Que Bertrand Delanoë se rassure : je ne cherche pas à faire traiter les problèmes de ma commune par la Ville de Paris ! J'impute, d'ailleurs, davantage la responsabilité de cette situation à l'Etat, non pas en tant que tuteur, mais en tant que responsable de la coordination du développement des territoires.

Il faut que l'ensemble des pouvoirs publics prenne conscience de la réalité contemporaine de la banlieue, qui n'est nullement un monde à part, mais un espace ayant une identité forte. Cette dernière ne traduit nullement une revendication identitaire de repli, tout au contraire, mais un désir de vivre en harmonie avec les territoires qui l'entourent, à commencer par Paris.

Il m'apparaît prioritaire que nous engagions une réflexion commune sur le sort des personnes exclues ou immigrées, dont les politiques urbaines ont balkanisé la géographie. Sur des territoires élargis, nous devons redéfinir la répartition démographique et humaine. Ceci nous impose d'écouter la parole de l'autre et de tendre vers l'universel. Il s'agit, en effet, d'adopter une démarche philosophique et éthique pour faire émerger des pratiques de justice. Car tout n'est pas question d'économie. Par exemple, en Seine-Saint-Denis, les indicateurs économiques sont plutôt satisfaisants, mais combien de personnes restent sur le quai ?

Un processus historique s'engage aujourd'hui. Nous devons, selon moi, garder intacte la fragilité de cette démarche. Une trop forte structuration et institutionnalisation de cette démarche la condamneraient à perdre de sa fécondité et de son esprit d'innovation. Des assises régulières, représentatives de la société civile, doivent être organisées. Elles préfigureraient un espace public nouveau sur le plan politique, qui permettrait à l'imagination de s'exprimer. Il appartient, en effet, à chacun, et en particulier aux citoyens, de s'approprier les débats qui nous concernent tous.

Jocelyne RIOU
Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

Je considère également que nous devons disposer d'un lieu au sein duquel pourront se rencontrer des personnes issues d'horizons très divers, qui puissent réfléchir à l'avenir non seulement de l'agglomération centrale, mais de la Région Ile-de-France dans son ensemble.

Le Conseil Régional existe depuis 1976. La région est devenue une collectivité territoriale de plein droit seulement en 1986. Mais nous avons souffert de plusieurs maux, à commencer par le fait que, jusqu'à une époque récente, le Conseil Régional n'avait aucune compétence en matière d'aménagement du territoire. Par ailleurs, nous avons beaucoup souffert du développement de territoires qui s'effectuait dans une logique d'opposition, au lieu de s'insérer dans une logique de coopération.

Tous les propos entendus au cours de ces débats m'ont donc confortée dans ma conviction que la dynamique initiée dans le cadre du CPER était pertinente. Cette dernière est, en effet, fondée sur une volonté de faire émerger des projets communs, auxquels chacun aura à apporter sa contribution en fonction de sa compétence territoriale. Cette démarche met fin au rôle du Conseil Régional, strictement vécu comme un bailleur de fonds, pour en faire un véritable partenaire. En un mot, nous voulons substituer à la logique de guichet, celle de projet.

Avant d'envisager l'émergence d'institutions, il convient de nous atteler au traitement de dossiers précis et à la conduite de projets communs. Nous avons défini dix territoires prioritaires dans le cadre du CPER, mais ceci ne signifie nullement que nous allions négliger les autres. Par exemple, Paris n'est pas un territoire homogène. Une partie de sa population vit dans une grande précarité. L'homogénéité est, d'ailleurs, souvent plus grande entre les arrondissements et les communes riveraines. Il est donc souhaitable d'aborder ces problématiques dans le cadre de projets communs à cette échelle. Je considère, par ailleurs, que le succès de la concertation au niveau de la petite couronne constituera un atout pour traiter de manière plus efficace les problématiques à l'échelle de la grande couronne. Il nous faut cesser de " miter " le territoire, comme nous le faisons actuellement, en n'oubliant pas que la Région Ile-de-France est l'une des plus agricoles de notre pays. Nous devons préserver ce patrimoine, tout en reconquérant les zones de forte densité démographique pour y accroître la qualité de vie. Indéniablement, un certain nombre de problèmes ne pourront se régler qu'à l'échelle de la Région, par exemple, celui du traitement des déchets.

Bertrand KERN
Député-Maire de Pantin

La ville de Paris détient à peu près 20 % de la superficie de la ville de Pantin et constitue donc le premier propriétaire foncier de la commune. Cet exemple illustre bien l'étroite intrication entre nos communes. Ceci nous impose de travailler dans un esprit de concertation, mais je considère qu'une démarche institutionnelle ne ferait que compliquer notre action, sinon la paralyser. Comme la loi nous en fait obligation à partir de 2003, bon nombre de communes travaillent actuellement à la constitution de communautés de communes. Ce chantier institutionnel me semble déjà suffisamment lourd à gérer pour l'instant.

Je considère donc qu'une coopération portant sur des projets concrets est prioritaire. Selon moi, la concertation doit concerner des dossiers qui se structurent autour de 4 thèmes majeurs.

- **les questions environnementales et la qualité de la vie**
Je songe, par exemple, aux nuisances du périphérique.
- **l'aménagement urbain**
Je pense notamment aux portes de Paris, qui sont également celles de Pantin et d'autres communes.
- **la vie économique**
Actuellement, je dois traiter le dossier de la fermeture de l'entreprise Les Grands Moulins de Pantin. Un des bâtiments de cette entreprise est situé sur le territoire de Paris. Sans le soutien de cette dernière, il ne me sera pas possible de mener à bien la requalification de ce site.
- **la sécurité**
Je songe, par exemple, aux marchés qui se développent de manière sauvage aux portes de Paris. Je songe également à la prostitution, puisque le racolage s'effectue le plus souvent sur le périphérique, mais la prostitution à proprement parler a lieu dans nos communes.

Je tiens encore à remercier Bertrand Delanoë pour avoir respecté l'engagement qu'il avait souscrit, il y a un an, d'organiser une grande concertation.

Pascal BUCHET
Maire de Fontenay-aux-Roses
Conseiller Général des Hauts-de-Seine

Après cet événement majeur que fut la signature du CPER, la présente journée m'apparaît comme la seconde date marquant l'avènement d'une dynamique régionale nouvelle, non seulement entre Paris et sa banlieue, mais entre l'ensemble des collectivités locales du cœur de l'Ile-de-France. Sans aborder de manière prématurée la question institutionnelle, il me semble néanmoins important de réfléchir à la pertinence des territoires et à la notion de bassin de vie. Ceci implique que l'on réfléchisse notamment au découpage des départements de la proche couronne, dont tous conviennent qu'il n'a guère de sens à l'échelle de l'agglomération parisienne.

Dans de nombreux domaines, une volonté de rééquilibrage et de "réparation" - pour reprendre la formule de Bertrand Delanoë - doit présider à notre action. Je pense notamment aux transports, au logement ou au traitement des déchets.

La coopération intercommunale doit se concentrer également sur :

- le développement économique ;
- la vie culturelle ;
- la solidarité.

Il est important, en effet, de rééquilibrer les territoires, les cadres de vie des personnes et de favoriser la mixité sociale. A cet égard, la question des ressources des communes et de la taxe professionnelle mérite d'être posée, de façon très pragmatique. En effet, l'une des principales inégalités en Ile-de-France tient à la taxe professionnelle par habitant.

Gérard de VASSAL
Premier Adjoint au Maire de Boulogne-Billancourt

Je tiens à remercier le Maire de Paris et le Président du Conseil Régional pour avoir organisé cette véritable réunion œcuménique. Elle a le mérite de nous faire prendre davantage conscience que chacun des points cardinaux qui entourent la ville de Paris rencontre des problèmes spécifiques, mais aussi qu'existent de nombreuses difficultés communes.

S'agissant du secteur Ouest, bon nombre des problèmes cités nous concernent directement. Je partage notamment avec le Maire de Suresnes la plus vive préoccupation à l'égard du devenir de la circulation à l'intérieur du Bois de Boulogne. Si les axes du Bois de Boulogne étaient interdits à la circulation suite à une mesure coercitive prise par Paris, les conséquences en seraient considérables pour tous les Franciliens concernés. Par ailleurs, nous devons également évoquer le problème gravissime de la prostitution dans ce secteur. Nous sommes également confrontés au délabrement accéléré de la magnifique piscine Molitor. Enfin et surtout, il convient de régler d'urgence le problème du Parc des Princes. Depuis deux ans, toutes les sorties de match s'accompagnent de destructions de matériel, mais également d'agressions sur les personnes, dont la gravité va croissant. Il est inadmissible, comme ce fut encore le cas jeudi dernier, que 1 700 policiers soient présents pour protéger l'arrivée et la sortie des joueurs et qu'à 23 heures 30 les rues de Boulogne soient livrées à elles-mêmes et deviennent le théâtre de véritables scènes d'émeutes !

Je souhaiterais, tout de même, conclure sur une note optimiste : le Conservatoire National de Région de Musique de Boulogne accueille 500 jeunes Parisiens. Ceci prouve que les passerelles existent, quand la volonté d'échanger est réelle.

Ronan KERREST
Conseiller Général de la Seine-Saint-Denis
Président du Groupe Communiste

Il me semble que le dialogue, le débat et la réflexion sont essentiels, mais ils doivent clairement déboucher sur des réalisations concrètes. Il me semble, par exemple, fondamental que nous travaillions tous ensemble sur le schéma directeur. Les formes de coopération de proximité sont importantes à plus d'un titre, notamment au niveau urbain. Elles nous permettront d'identifier des marges de territoires qui sont à reconquérir. Mais au-delà de cette coopération de proximité, un certain nombre de thèmes constituent des enjeux globaux sur l'ensemble de notre métropole qui justifient que des ateliers soient constitués et regroupent l'ensemble des acteurs concernés. Je pense, en particulier, aux thèmes suivants :

- le logement ;
- la formation ;
- la santé et les infrastructures hospitalières.

Par exemple, l'annonce - sans doute prématurée - faite par la Mairie de Paris de la construction de logements sociaux dans sa banlieue a suscité de ma part une grande perplexité.

Le périmètre de ces ateliers me semble une question tout à fait fondamentale. En effet, des discussions ont déjà eu lieu sur un certain nombre de thèmes importants, mais elles n'ont pas abouti sur des mesures concrètes, précisément parce qu'elles ne rassemblaient pas tous les acteurs concernés. Je pense notamment au fait que certains systèmes de transports ne sont plus adaptés, notamment la ligne 13. Cette ligne concerne trois départements (Paris, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis). Pour traiter ce dossier, il convient d'y associer ces trois départements, ainsi que toutes les villes concernées.

Je considère, par ailleurs, et comme d'autres intervenants, que le débat relatif à la mise en place d'une taxe professionnelle unique à l'échelle de l'Île-de-France doit être initié.

Enfin, je ne partage pas l'analyse selon laquelle le rôle des départements ne revêt aucun sens à l'échelle de l'Île-de-France. Selon moi, les départements sont un maillon d'une chaîne de solidarité, de projets, d'intervention et de coopération. Je tiens à insister sur le fait que l'intervention des départements ne se limite pas à l'intérieur de leurs frontières administratives, mais qu'elle s'inscrit également dans le cadre d'une coopération avec leur environnement et les différents échelons territoriaux. De ce point de vue, l'Exposition Internationale me semble un exemple emblématique.

Jean-Louis BARGERO
Maire de Champigny-sur-Marne

J'approuve l'idée d'une démarche globale et thématique. Nous avons la responsabilité de construire l'avenir d'une des plus grandes métropoles du monde. Ceci implique que nous soyons à même de prendre du recul par rapport à

l'étroitesse d'intérêts cantonnés dans des frontières administratives, sans pour autant négliger les intérêts spécifiques de nos administrés.

Parallèlement au dialogue bilatéral, nous devons inventer des procédures spécifiques de traitement des questions revêtant un caractère global.

Je souhaite, par ailleurs, apporter un témoignage. Si un domaine où le passif entre Paris et ma commune est lourd, c'est bien celui du logement. Champigny-sur-Marne héberge le plus grand nombre de logements de l'OPAC rassemblés en un seul lieu. Il s'agit, en effet, d'un parc de 2 700 logements construits depuis 35 ans et gérés de manière éloignée et avec un certain mépris pour les locataires.

Il m'avait fallu dix ans pour obtenir un entretien avec le Président de l'OPAC du temps de la précédente municipalité. Il n'aura fallu que quelques mois après l'arrivée de la nouvelle équipe municipale pour obtenir une rencontre. Il est donc indéniable qu'un changement s'est opéré.

A l'occasion de cet entretien, nous avons demandé :

- la mise en place d'une gestion de proximité ;
- l'entretien, la maintenance et la propreté des espaces ;
- l'amélioration immédiate des relations avec les habitants.

Mais ceci ne suffit pas : il faut repenser intégralement l'organisation de ce type de quartiers pour y favoriser la mixité sociale. Selon moi, il convient de nous interroger sur un " véritable droit à la réparation ". Pour l'accueil de personnes défavorisées, rejetées par Paris, la commune de Champigny-sur-Marne a, en effet, été contrainte d'effectuer des investissements tout à fait conséquents, notamment en matière :

- d'action sociale et d'investissement pour les équipements publics ;
- de transformation, dans le cadre du grand projet de ville en cours.

Grâce à l'engagement de la population, la ville de Champigny-sur-Marne est parvenue à obtenir une réhabilitation du parc de l'OPAC sans augmentation de loyer, grâce à l'engagement financier de la précédente équipe municipale de Paris et de l'OPAC. Il s'agit d'un début de réparation du préjudice subi par nos territoires, mais elle est loin de suffire pour permettre un véritable rééquilibrage.

Jean-Paul BAILLY
Président de la RATP

Nous sommes très honorés de vous accueillir aujourd'hui.

Les réseaux de transports en commun constituent des espaces de mixité sociale et géographique. Nos lignes de RER sont utilisées à hauteur de 80 % par des habitants de la banlieue, le métro à hauteur de 70 %, le réseau d'autobus parisien à hauteur de 40 %. La plupart des lignes du réseau n'ont pas leur terminus à Paris, mais dans une commune de la petite couronne. Ceci est vrai pour plus d'une ligne de bus sur 2 et pour 9 lignes de métro sur 14. A terme, seules les lignes 2 et 6 resteront strictement internes à la capitale.

Je tiens à répondre aux interpellations des élus concernant la ligne 13. Cette dernière constitue un problème majeur, dans la mesure où elle est aujourd'hui totalement saturée et ceci ne devrait pas s'améliorer dans les années à venir, en raison des développements urbains qui se font sur son parcours. A terme, seules des solutions structurelles de débranchement seront en mesure de surmonter ce problème. Mais il faut être conscient que ce problème est de dimension régionale, puisqu'il concerne 3 départements. Or parce que l'essentiel des travaux doit s'effectuer dans Paris, nombreux sont ceux qui considèrent – à tort – qu'il s'agit d'une question strictement parisienne.

Je souhaite évoquer une dernière question. Indéniablement, il existe une vraie différence en terme de qualité de la desserte entre la partie centrale et la périphérie. Nous devons donc nous fixer pour objectif un véritable maillage de l'ensemble de la zone dense. Les études sur le sujet sont pratiquement achevées, les financements ont été trouvés. Il reste donc à mettre en œuvre ce programme.

La RATP est naturellement prête à vous apporter son soutien, dans le cadre de votre politique de transports. A cet effet, des agences de développement territorial ont été créées dans les différents départements et sont à votre service.

Jacques TOUBON
Conseiller de Paris

Je souhaite évoquer la question de l'urbanisme commercial, thème majeur de dialogue et de solidarité entre les collectivités du cœur de l'Ile-de-France. Peut-on, en effet, continuer à implanter, année après année, des grandes surfaces et des supermarchés sur des dizaines de milliers de mètres carrés aux portes de Paris ? Cette politique a, à bien des égards, un effet létal sur le commerce des arrondissements périphériques de Paris, alors que la Ville de Paris – à moins d'engager une éventuelle procédure contentieuse - n'a aucun droit de donner son avis sur ces implantations, puisque, dans le cadre de la réglementation actuelle, ces questions sont traitées au sein des commissions départementales d'équipement commercial.

Jocelyne RIOU
Vice-présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France

J'appelle également de mes vœux la création d'une commission d'urbanisme commercial à l'échelon régional, dans la mesure où ces problèmes se posent à la périphérie entre Paris et la petite couronne, mais également entre la petite et la grande couronne. Un embryon de commission s'est déjà constitué et je souhaite que des élus y siègent.

Jean-Pierre DUPORT
Préfet de la Région Ile-de-France
Préfet de Paris

Je tiens à signaler qu'en janvier 2002, l'Etat mettra en place un Observatoire Régional de l'Equipeement Commercial.

Clôture

Bertrand DELANOE
Maire de Paris

Madame, Monsieur,

J'ai choisi de ne pas préparer mon intervention, pour éviter tout discours lénifiant et inscrire mon propos dans le vif des débats qui se sont tenus aujourd'hui. A titre préalable, je tiens à dire que je regrette de ne pas avoir été sondé dans le cadre de l'enquête d'opinion analysée par Jérôme Jaffré. J'aurais ainsi pu témoigner, en tant que Parisien, de la vitalité économique et culturelle de l'ensemble de l'agglomération. Mon propos n'est pas de critiquer les pratiques anciennes, mais de me réjouir de nous voir aussi nombreux à juger pertinent l'avènement d'une dynamique territoriale concertée et intégrée.

De fait, nous nous situons au point de départ d'un processus. Il s'agissait pour nous de faire tomber un véritable tabou, celui du Paris impérial et autarcique. Je crois que nous y sommes parvenus. La présente journée montre notre volonté de nous rencontrer et de réfléchir ensemble. A cet égard, je souhaite vous inviter à garder enthousiasme et volontarisme, ce qui n'exclut nullement une démarche résolument pragmatique. Il convient, en effet, de ne pas confondre ambition et irréalisme. Ce n'est pas parce que nous sommes parvenus à faire tomber un tabou aujourd'hui que nous allons instantanément passer de l'ombre à la lumière. Simplement, représentants de l'intérêt général dans les collectivités locales qui nous ont élus, nous avons pris conscience de la nécessité d'être à l'écoute des populations que nous administrons et de prendre acte de leur volonté de projets concrets, concertés et utiles.

Après ce court propos introductif, je voudrais d'abord féliciter Pierre Mansat. Il a su créer le climat de confiance que je souhaitais entre Paris et les autres collectivités et rompre avec les représentations et les pratiques du passé. Je veux également remercier Jean-Paul Huchon d'avoir accepté d'organiser cette journée avec nous. Je ne veux pas oublier Gérard Leclerc et Jérôme Jaffré, que je remercie chaleureusement de leur contribution professionnelle, efficace et souriante.

Cette réunion n'est qu'un point de départ.

Je souhaite que d'autres réunions similaires soit régulièrement organisées afin de faire le bilan nos actions et d'en entreprendre de nouvelles. J'entends ainsi que toutes les structures qui se proposent de nouer ce dialogue et de rendre performant ce partenariat, aux premiers rangs desquels la Région et l'Etat, aient pleinement leur place dans ce processus. En tant qu'élu d'un arrondissement limitrophe, je suis naturellement très sensible depuis plusieurs années à ces questions de coopération. Les problèmes liés, par exemple, aux puces de Saint Ouen, à la Porte de Clignancourt, la sécurité, le développement économique, la propreté de cette zone ne peuvent être traités qu'en partenariat avec les communes limitrophes. Dans l'élaboration de notre projet pour Paris, lorsque nous avons travaillé sur le boulevard des Maréchaux (requalification urbaine, transports, logement, etc.), j'ai également compris très rapidement que le problème était identique de part et d'autre du périphérique. Dans cette réunion, ces questions font donc de moi un maire comme les autres, comme je l'affichais en utilisant la formule " un maire = un maire " devant l'Association des Maires de France. Ce matin, dans le *Figaro*, André Santini me rappelait que " une commune = une commune ", ce qui renvoie rigoureusement à la même idée. Tel est précisément mon état d'esprit dans cet échange que je désire ardemment entre nos collectivités. Le Maire de Paris s'exposerait à de graves dangers s'il adoptait une autre attitude. Je ne vous propose pas de débat théologique sur les institutions : il suffit de constater qu'il ne serait pas sage d'aborder cette question. Par conséquent, je peux vous affirmer dès à présent que je ne l'aborderai pas au cours des 5 années et demie de mandat municipal qu'il me reste à effectuer. En revanche, devant les défis communs les exigences partagées des populations, nous avons l'obligation d'apporter des réponses ensemble. En termes de vie quotidienne, de dynamique et de modernité, quel que soit le côté du périphérique, les citoyens n'ont pas envie d'avoir à faire la part de nos responsabilités ! J'aimerais illustrer cette idée par quelques sujets.

La politique des transports d'abord.

J'ai souhaité que notre rencontre se tienne à la Maison de la RATP pour éviter la solennité d'une réunion à l'Hôtel de Ville, même si vous y êtes bien sûr invités en permanence. Ma démarche consiste bien plutôt à aller à la rencontrer des élus chez eux, comme je l'ai fait pour le Val-de-Marne au cours d'un voyage qui fut très agréable. Pour autant que l'opportunité se présente, j'essayerai toujours d'aller là où Paris ne va pas. Cela ne signifie nullement que la porte de la Mairie de Paris ne soit pas grande ouverte à tout élu qui souhaiterait nous faire part de problèmes dont il estime que le traitement doit s'effectuer de manière concertée. Je souhaiterais d'ailleurs préciser que la coopération avec la ville de Boulogne est bien engagée. Si les rendez-vous avec Monsieur Fourcade ont été annulés, c'est parce qu'il n'était pas disponible, appelé à accompagner le Président de la République dans le cadre d'un voyage officiel. Je ne voudrais donc pas laisser penser que j'aurais eu des réticences à le recevoir.

Vous avez tous décrit la RATP comme un élément qui nous relie, et c'est vrai, mais je considère que le symbole est beaucoup plus fort encore. S'il y a une urgence, une priorité, une exigence, une impatience de la part de nos concitoyens, c'est bien le transport et le stationnement. Il est donc fondamental d'intensifier notre réflexion autour de ces questions en Ile-de-France afin d'en tirer les conclusions. A titre personnel, j'ai déjà entrepris ce travail. Pour répondre à André Santini, il me semble que nous avons déjà eu l'occasion de travailler sur le dossier du T2 et que ce travail a déjà eu pour effet de le faire évoluer. Plusieurs personnes présentes cet après-midi peuvent témoigner qu'à l'occasion de toute proposition, je me suis toujours interrogé sur son intérêt pour la ville d'Issy-les-Moulineaux. Si je souhaite que les moyens de transport dans Paris intra-muros soient plus efficaces, je me dois de prendre en compte la présence des communes voisines. En effet, une partie de la politique de déplacement dont j'ai la charge au sein de Paris concerne bel et bien les habitants de la banlieue. J'assume pleinement cette responsabilité.

Depuis longtemps, avant même mon élection, les universitaires comme les élus peuvent témoigner de ma conviction en la matière : le projet de transport dans Paris intra-muros doit être dédié à l'agglomération parisienne. Mon ambition en faveur du tramway sur le boulevard des Maréchaux a pour seul but d'améliorer la circulation dans l'agglomération parisienne. Au-delà du cadre que le contrat de plan Etat-Région a fort bien défini, et qui doit être réalisé rapidement et conformément à ce qui a été voté, je pense que nous pouvons faire encore mieux. Au niveau financier, Paris doit s'investir encore plus que les autres municipalités dans le prolongement du tramway dédié non pas seulement aux habitants du 4^{ème} arrondissement, mais à l'ensemble des habitants de l'agglomération parisienne. Nous avons tous en tête le tracé. Nous savons tous quels moyens seront mis à disposition par le CPER. Je ne crois pas que prolonger une ligne de quelques kilomètres pour établir des liaisons, comme nous avons pensé le faire avec le T2, soit un acte égoïste. Lorsque je me soucie de l'utilité d'un projet pour Issy-les-Moulineaux, c'est également parce que j'ai intérêt à ce que les habitants de cette ville circulent mieux et en harmonie avec la politique de transport de la Paris intra-muros. Ainsi, pour le transport comme pour le stationnement, nous avons intérêt à mettre à plat tous les différends. Les habitants de nos communes nous demandent-ils ou non davantage de transports en commun ? Demandent-ils une adaptation, voire une remise en cause de la place actuelle de l'automobile ? Souhaitent-ils que la priorité soit donnée aux transports en commun ? Telles sont précisément les questions que nous devons nous poser. Si nous voulons traiter la question du stationnement, il faudra d'abord nous interroger sur le stationnement aux portes de l'agglomération parisienne. C'est ensemble que nous devons apporter une réponse en sachant que ce problème doit être traité en liaison avec une politique de transports globale.

S'agissant du stationnement résidentiel, j'ai mandaté Denis Baupin pour mener une consultation auprès de tous les maires des communes limitrophes. J'assume le fait que la réduction de la pollution dans Paris et l'amélioration des conditions de circulation impose de rendre le stationnement résidentiel beaucoup plus attractif. C'est la raison pour laquelle j'ai décidé d'en baisser le prix de 80 %. Je suis désireux de discuter avec tous, dans la perspective de corriger ou de faire progresser les projets que je mets en œuvre. Cependant, la concertation ne nous autorise pas à remettre en cause une ambition que je souhaiterais commune, c'est-à-dire une organisation moderne de l'agglomération parisienne dans la compétition internationale. En effet, vous n'êtes pas sans savoir que les investissements des grands groupes multinationaux se font notamment sur le critère de la qualité de la vie. Or, la notion de qualité de vie inclut

particulièrement la politique du transport, la question de la pollution et la qualité de l'air. Je ne souhaite rien imposer ; je désire au contraire le dialogue afin de dégager des convergences entre nos intérêts particuliers et d'œuvrer dans le souci de l'intérêt général.

La politique du logement ensuite.

Je veux le dire clairement : la politique de Paris en matière de logement a été indigne, tant à l'égard des Parisiens qu'à l'égard des banlieues. Ma mandature a commencé avec 100 000 dossiers de familles dans l'attente d'un logement social. Je souhaite que les sociétés d'économie mixte et que l'OPAC discutent avec chaque édile concerné. J'ai déjà eu l'occasion d'en discuter avec Laurent Cathala. Il est inadmissible que les charges ne soient pas payées, ni les travaux effectués et que des personnes y soient logées sans que leur avis leur soit demandé. Je me refuse à accepter une telle politique du logement ! Définir la politique du logement de Paris avec l'agglomération parisienne implique que les travaux et l'aménagement urbain des 20 000 logements de l'agglomération soient sérieusement engagés par les responsables locaux. Il ne me revient pas tout de même pas de définir comment doit évoluer un quartier de Créteil ! Si la Mairie de Paris possède des logements dans la commune de Créteil, elle doit évidemment participer aux projets urbains de cette ville et s'insérer dans la politique urbaine de Créteil. Dans Paris, en triplant le nombre de logements construits chaque année (3 450 logements par an), nous atteindrons les objectifs de la loi SRU. Nous sollicitons beaucoup l'aide de l'Etat. La Mairie achète des immeubles entiers, je l'assume, y compris quand il s'agit d'un immeuble de la rue Mozart à 14 000 francs le mètre carré. Je souhaite en effet que des logements sociaux soient situés dans tous les arrondissement de Paris. Le traitement du dossier des 100 000 familles doit également faire partie de notre projet concerté.

Les portes de Paris.

Lorsque je considère comme prioritaires les portes de Paris, les quartiers en difficulté, il est bien évident qu'un projet aussi ambitieux nous impose de nous interroger sur le sort des personnes qui vivent à quelques dizaines de mètres, dans les communes limitrophes. Des discussions ont déjà été engagées avec l'Etat, la Région et les communes voisines, afin que nos projets urbains soient construits en commun. Mon objectif ne se limite pas à simplement rénover ou réhabiliter les portes de Paris. Mon ambition est de rendre ces espaces agréables et beaux. Or, est-il possible qu'ils soient esthétiques d'un côté du périphérique et pas de l'autre ? Non. Lorsque nous voulons réhabiliter les immeubles insalubres à Paris, il est évident que nous nous inscrivons dans une dynamique de l'agglomération parisienne en faveur de la qualité de vie dans les quartiers. Ces derniers n'ont été que trop sacrifiés de part et d'autre du périphérique. Le dossier de la couverture du périphérique a déjà largement progressé et je reste ouvert à toute suggestion de votre part.

La dynamique économique et culturelle, enfin.

Sur le plan économique et culturel, ma démarche est identique. La réalité ne nous a pas attendus : la vitalité économique et culturelle ne se limite pas à Paris intra-muros. Avant mon élection, j'ai eu l'occasion de discuter avec les responsables de la Chambre de Commerce et d'Industrie sur la question de l'organisation des salons. Avant le mois de mars dernier, un débat très tendu s'est fait jour autour de la question des salons organisés en dehors de Paris intra-muros. Mon analyse économique est radicalement différente : lorsqu'un salon se tient à Villepinte, Paris est nécessairement concernée. Notre intérêt commun est donc de faire en sorte que la dynamique économique ne repose pas uniquement sur Issy-les-Moulineaux... . Si cette commune connaît un véritable essor économique, j'en félicite son maire et la qualité de son action. Mais il convient d'inscrire notre réflexion dans une vision globale du territoire.

Il en est de même pour la dynamique culturelle. Mon adjoint à la culture a déjà proposé un certain nombre d'initiatives en partenariat avec d'autres collectivités. Désireuse de rayonner sur la scène internationale, Paris a bien évidemment la volonté d'être attractive pour les habitants de la banlieue ! Plus que tout autre, nos projets culturels ont vocation à être les plus ouverts possibles. Victor Hugo affirmait que " le genre humain a des droits sur Paris " ; ces droits sont d'autant plus forts pour les Parisiens. Je ne suis pas le maire des autres collectivités franciliennes, mais les habitants de vos collectivités, avec leurs spécificités, n'en sont pas moins des Parisiens.

Par quelle méthode progresser sur tous ces sujets ?

Au moment même où je souhaite conférer davantage de pouvoirs aux maires d'arrondissement de droite comme de gauche en augmentant leurs budgets et leurs moyens d'intervention, je ne peux pas simultanément prétendre administrer Nogent ou Le Perreux. Pour être clair, je suis très heureux d'être maire de Paris et je n'ai ni le temps ni l'envie d'être le président d'une communauté d'agglomération. Pour faire tomber ces barrières culturelles ineptes, je vous propose de nous associer dans une campagne de communication, dans laquelle les élus de toutes les municipalités environnantes déclareraient " Nous sommes tous des élus de Paris ! ". L'exposition internationale de 2004 m'apparaît à cet égard une excellente occasion.

D'un point de vue méthodologique, je crois davantage au pragmatisme qu'à la rhétorique. Premièrement, nous ne mènerons à bien cette démarche qu'en bâtissant des projets dans un temps restreint, en nous donnant les moyens d'en suivre et d'en voir la réalisation. Dans le cas contraire, nous risquerions de nous décourager. Deuxièmement, je suggère de nous attacher en priorité aux projets d'intérêt commun, qui sont nombreux. Je n'ai pas évoqué la question du Bois de Vincennes et du Bois de Boulogne, ou encore de la Seine. Déjà, des projets concrets commencent à se mettre en place. Yves Contassot, maire adjoint à l'environnement, a débuté les négociations avec la mairie de

Boulogne, par exemple. Je songe également à la piscine Molitor, ce joyau de l'art nouveau que je compte réhabiliter. J'en faisais part récemment au maire de Boulogne, qui me confiait son vif intérêt pour ce projet. En effet, nombreux sont ses habitants qui s'y rendent régulièrement. Je me réjouis de cet intérêt. Sachez, en effet, que je ne vois aucune objection à ce que l'on partage les dépenses !

Il est clair que j'ai été mandaté pour défendre Paris et que je le ferai. A cet égard, je remercie Jacques Toubon pour avoir évoqué la question des centres commerciaux à la périphérie de Paris. Cette question doit également faire l'objet de discussion. Si la mairie de Paris est prête à renoncer aux décisions unilatérales et à promouvoir une logique de concertation, les autres communes doivent également promouvoir une telle démarche pour les dossiers qui sont susceptibles d'avoir un impact direct sur la capitale.

Si je peux formuler un conseil, ce serait celui du pragmatisme, lequel doit d'abord nous inciter à poursuivre les actions déjà entreprises. Je souhaite, en outre, que soient élaborées des conventions de partenariat, bilatérales ou multilatérales. Pour un projet donné, ces conventions détermineraient les participations financières de chacun, la méthode de conduite du projet, etc. Telle est la méthode qui me semble aujourd'hui la plus sage. Je ne peux, à présent, me lancer dans l'énumération des sujets auxquels je pense : il me faudrait, pour cela, encore au moins deux heures de discours ! Cette démarche n'exclut ni l'optimisme, ni l'ambition, mais ces derniers doivent être raisonnés.

En tant qu'élus de proximité, nous savons que nous ne sommes jugés que sur les résultats et donc que sur l'efficacité de la méthode. Paris vous appartient. Nous sommes égaux dans cette démarche. J'ai envie de partager avec vous le succès et la créativité.

Glossaire

ACTEP

Association des Collectivités Territoriales de l'Est Parisien

APUR

Atelier Parisien d'URbanisme

CECOP

Centre d'Etudes et de Connaissances sur l'Opinion Publique

CNAM

Conservatoire National des Arts et Métiers

CPRE

Contrat de Plan Etat-Région

FARIF

Fonds d'Aménagement de la Région Ile-de-France

IAURIF

Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Ile-de-France

OPAC

Office Public d'Aménagement et de Construction

SDAU

Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme

SRU

Solidarité Renouvellement Urbain